



PRIX SANDFORD FLEMING

DIVISION DES TRANSPORTS

Cadres de référence

(dernière révision 2007)

Introduction

- Le prix Sandford Fleming a été créé en 1999 pour souligner les réalisations exceptionnelles dans le domaine du transport. C'est le prix prééminent de la division des transports de la SCGC.
- Les candidats doivent répondre aux critères suivants :
 - Avoir apporté des contributions remarquables de caractère professionnel et/ou dans le domaine de l'éducation et de la recherche;
 - Avoir de bons états de service dans l'entreprise où travaille le candidat et à la SCGC, et;
 - Avoir démontré de l'innovation et une contribution globale à la pratique et/ou à l'éducation et à la formation et/ou à la recherche de façon durable.
- Normalement, ce sont les personnes qui ont un parcours de réalisations assez vaste qui s'étend sur plusieurs années qui répondent à ces critères. Cependant, le prix n'est pas destiné à exclure les candidatures pour ceux qui sont encore au début de leur carrière, mais qui ont un grand nombre d'accomplissements dans leur dossier.
- Il est prévu que ce prix sera remis annuellement. Toutefois, il n'est pas nécessaire de remettre un prix au cours de l'année si, d'après le comité de sélection, aucune candidature valable n'est retenue.
- Le prix consistera en un certificat de la SCGC signé par le président de la Société. Le prix sera présenté par le président de la SCGC ou son/sa délégué(e) lors du banquet annuel de remise des prix de la SCGC.
- Le candidat pour le prix sera choisi par le comité des distinctions honorifiques et des fellowships de la SCGC sur recommandation du comité de sélection. Le comité de sélection du prix Sandford Fleming sera composé d'un maximum de 5 membres de la SCGC élus par le comité exécutif et la division des transports.
- Le président du comité de sélection est approuvé par le comité des distinctions honorifiques et des fellowships pour un mandat d'une durée de 3 ans, avec la possibilité d'une prolongation de deux ans. Le président mettra en place un comité de sélection qui comprendra jusqu'à 5 membres de la SCGC, tous en règle, y compris le président, sous réserve de l'approbation du comité exécutif de la division des transports. En mettant en place le comité de sélection, une attention particulière

sera portée à la représentation régionale, aux anciens lauréats, à l'équilibre entre les secteurs privés et publics et universitaires, et à la représentation de la langue.

- Le président compilera les résultats de tous les candidats pour obtenir une sélection recommandée, si le choix est clair, ou planifier un appel téléconférence avec le comité de sélection, si le choix n'est pas clair. Dans ce dernier cas, le président et les membres du comité de sélection s'entendront sur une nouvelle évaluation mutuellement acceptable des meilleurs candidats. Si une décision ne peut toujours pas être prise, le prix sera suspendu pour l'année en cours à la discrétion du président de la division des transports.
- Les candidats qui n'ont pas été retenus au cours d'une même année resteront dans « le groupement » pour une année supplémentaire. Si le candidat n'est toujours pas retenu l'année suivante, il sera admissible à une nouvelle nomination après une période d'attente d'un an.

Procédure de sélection du candidat

- Pour ce prix, tout membre de la SCGC peut proposer un candidat qui est un membre ou un Fellow de la SCGC. De plus, le comité de sélection demandera normalement des conseils et des recommandations aux comités régionaux et aux autres comités de la SCGC.
- Les candidats pour ce prix seront invités par une annonce appropriée dans la revue de l'Ingénieur civil canadien ou par avis électronique aux membres.
- Un formulaire de mise en candidature avec les informations de base du candidat. Une mise en candidature nécessite une personne principale qui propose la candidature ainsi qu'une autre qui l'aide dans ce choix. Une pièce jointe d'un maximum de 5 pages doit alors décrire la ou les contribution(s) qui mérite(nt) le prix ainsi que tout autre information sur le candidat en ce qui concerne ses antécédents professionnels dans le domaine des transports. Une des 5 pages peut être un résumé du document biographique du candidat, y compris son cursus scolaire, ses associations professionnelles, d'autres honneurs et récompenses, etc. De plus, deux lettres de référence pour appuyer la candidature sont aussi nécessaires. Celles-ci devraient normalement provenir des membres de la SCGC, mais une des lettres peut provenir d'une personne qui n'est pas membre de la SCGC. Par exemple, quelqu'un à l'extérieur du pays ou exerçant une autre profession. Il est de la responsabilité de la personne principale qui propose la candidature de solliciter ces lettres d'appui et aussi de les fournir en tant que pièces jointes.
- Les résultats de la procédure de sélection seront traités confidentiellement jusqu'à la remise du prix.